

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**FONDS CULTUREL
GRAND GENEVE :
DELIBERATION
D'ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
LAUREATS**

N° CS2026-76

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 37
Pouvoirs : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au siège de la Communauté de Communes du Genevois et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 03 juillet 2026

Secrétaire de séance : Christophe SONGEON

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN - Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M. Pierre-Marie PHILIPPS - M. Bernard CHAUVET - Mme Catherine MOINE - Mme Christine DUPENLOUP - M. Michel CAPLOT - Mme Claire CHUINARD - M. Cyril DEMOLIS – M. Phillipp DALHEIMER – M. Jérôme HASSAN – M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE – M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN– M. Nicolas TEREINS - M. Patrick ANTOINE – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT– M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Louis TEMIL - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON – Mme Anne-Laure OLLIET - M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

• **Délégués représentés :**

M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS - M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Laurent DUPAIN donne procuration à Mme Carole VINCENT

• **Délégués excusés :**

M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. François DEVILLE - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard BAUD – M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL – Mme Christine BURKĭ – M. Denis SERVAGE - M. Christophe PERY

**FONDS CULTUREL GRAND GENEVE : DELIBERATION
D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX LAUREATS**

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération CS2025-88 du 18 décembre 2025 approuvant le fonctionnement, le financement et les critères d'attribution de l'édition 2026-2027 du Fonds culturel du Grand Genève ;

Considérant que le Fonds culturel du Grand Genève constitue un outil de soutien à la coopération culturelle transfrontalière entre les territoires français et suisses du Grand Genève ;

Considérant que l'appel à projets de l'édition 2026-2027 a permis de recueillir 60 candidatures témoignant du dynamisme de la coopération culturelle à l'échelle du bassin de vie ;

Considérant que le comité de sélection réunissant les partenaires du Fonds culturel du Grand Genève a procédé à l'analyse des dossiers au regard des critères définis dans le règlement de l'appel à projets ;

Considérant que 13 projets ont été retenus pour leur qualité artistique, leur dimension transfrontalière, leur ancrage territorial, leur viabilité ainsi que leur contribution aux objectifs du Fonds culturel du Grand Genève ;

Considérant que la participation du Pôle métropolitain du Genevois français au Fonds culturel du Grand Genève s'élève à 90 000 €, dont 70 000 € de crédits propres et 20 000 € de crédits délégués par la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Considérant le tableau récapitulatif ci-après ainsi qu'une note annexée à la présente délibération présente le contexte du Fonds culturel du Grand Genève, les chiffres clés de l'édition 2026-2027 ainsi qu'une présentation synthétique des 13 projets lauréats.

PROJET	PORTEUR SUISSE	PORTEUR FRANÇAIS	COUT PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ PMGF + DRAC	PART PMGF	PART DRAC
Ressources Sensibles	art-werk	Villa du Parc	18'620 CHF	3 150 €	2 500 €	650 €
Frontière en mémoire 1939-1945	Université de Genève – Maison de l'Histoire	Ville d'Ornex	48'700 CHF	9 375 €	7 292 €	2 083 €
Opéra à vélo	Bouquet Léman Festival	Les Amis du Léman Bouquet Festival	185'000 CHF	4 500 €	3 500 €	1 000 €
Tango pour Tous	Encuentro Dos Mundos	Milonga Brava	52'100 CHF	7 012 €	5 454 €	1 558 €
Atlas Fluvial Genevois	Fondation Pavillon Sicli	Archipel – Maison de l'Architecture	28'000 CHF	6 750 €	5 250 €	1 500 €
Circul'Actions 2026 – Festival des P'tits Malins	Théâtre Am Stram Gram	Maison des Arts du Léman	226'650 CHF	3 000 €	2 333 €	667 €
Les Mondes Magiques du Grand Genève	Primadelus	Magic Green'Art	558'000 CHF	11 700 €	9 200 €	2 500 €
Jardin immersif transfrontalier	Fondation GIFF	La Chapelle – espace d'art contemporain	56'264 CHF	9 722 €	7 638 €	2 084 €
Passe-Dance-Sessions	Passedanse	Château Rouge	95'000 CHF	7 499 €	5 833 €	1 666 €
Voie Verte	Festival Antigél	Collectif La Toupie	28'400 CHF	5 625 €	4 375 €	1 250 €
Identité(s)	Hospice Général	Aurélié Debusschère	29'000 CHF	8 251 €	6 418 €	1 833 €
Sans électricité et à la force des mollets !	La Bâtie – Festival de Genève	Ville de Saint-Genis-Pouilly	56'500 CHF	5 625 €	4 375 €	1 250 €
PASSAGES	Orchestre de Chambre de Versoix	Chœur Classique du Pays de Gex	87'050 CHF	7 791 €	5 832 €	1 959 €
TOTALUX				90 000 €	70 000 €	20 000 €

Note : les structures identifiées en bleu dans le tableau ci-dessus correspondent aux porteurs principaux des projets. Elles assurent leur coordination et leur gestion administrative et seront,

à ce titre, les bénéficiaires directes des subventions attribuées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions relevant du Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'édition 2026-2027 du Fonds culturel du Grand Genève, pour un montant total de 90 000 €, comprenant 70 000 € de crédits du Pôle métropolitain et 20 000 € de crédits délégués par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **APPROUVE** la répartition des montants attribués par projets telle que détaillée ci-avant et dans la note annexée à la présente délibération, selon les principes d'évaluation établis (ancrage territorial et transfrontalier, intérêt artistique, transition écologique, viabilité du projet) ;
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du Fonds culturel du Grand Genève, y compris la signature des différentes conventions de financement, lettres d'octroi et de refus avec les partenaires institutionnels et les structures bénéficiaires, ainsi que de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Secrétaire de séance
Christophe SONGEON



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.